



refus avenant au contrat de travail pour contrat pro

Par **zouzou_42**, le **07/03/2010** à **18:30**

Bonjour,

je suis actuellement en contrat de professionnalisation et mon entreprise est en situation de licenciement économique. Ne pouvant être touché par cette mesure ma question est la suivante.

Lors du licenciement économique mon entreprise va fermer le site sur lequel je travail pour tout transféré 50 kms plus loin. Il va donc avoir un avenant à mon contrat de travail. Que se passera t-il si je le refuse?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **olivier77**, le **10/03/2010** à **11:43**

bonjour,

Je ne connais pas toutes les subtilités du contrat de professionnalisation mais si vous aviez été en CDI, le fait de refuser aurait conduit à la rupture du contrat de travail et elle aurait été réputée comme étant à l'initiative de l'employeur et il y a fort à parier qu'elle aurait été analysée comme ayant un motif économique.

A mon sens, il n'y a pas de raison pour ce que cela différent dans votre cas...

Je ne sais pas si cela vous a aidé mais sinon, je vous recommande de vous adresser à la D.D.T.E.F.P de votre département.

Cordialement,